

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2833

24 décembre 2010

SOMMAIRE

Dereal S.A.	135979	LSOF Luxembourg Investment S.à.r.l.	135974
DR & Partners S.A.	135944	Luxco Properties 7 Sàrl	135952
Electro-Auto S.A.	135947	Luxco Properties 9 Sàrl	135952
Entreprise Vert 7 S.à r.l.	135974	Luxert S.à r.l.	135979
Eurolog3 S.A.	135980	Luxert S.à r.l.	135979
Industrial Properties S.A.	135938	Luxfleurs	135980
Industrial Properties S.A., SPF	135938	Luxmarine S.A.	135980
JFC Advanced S.A.	135938	Lux-Sucre Sàrl	135979
Kefren S.A.	135947	Lux Technicom S.à r.l.	135975
KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l.	135943	Mare S.A.	135981
Koulin SA	135948	Maroquinerie du Passage S.à r.l.	135981
K Presse S.à r.l.	135943	Mat Force Lux Soparfi	135982
Lagerinn LUX Holding S.à r.l.	135951	MCPPE S.à r.l.	135981
Lagerinn LUX Holding S.à r.l.	135951	Metro International Luxembourg Holding SA	135983
LB Dame S.à r.l.	135955	M.F.M. S.A.	135980
LB Luxembourg Two S.à.r.l.	135952	Monterey Business Center S.A.	135984
Le Casino Lasauvage S.C.I.	135955	Nordnet Securities Luxembourg S.A.	135951
Lefèvre-Evrard	135956	Obegi Chemicals Group S.A.	135943
Lenac S.A.	135957	Orkimed S.A.	135948
Lenac S.A.	135957	Paneuropa Real Estate HoldCo	135975
Lenac S.A.	135957	Peiperita S.A.	135981
Leony S.à r.l.	135951	Perfora Investments S.à r.l.	135984
Lerup Shipping S.A.	135975	Promopharm S.A.	135984
Lexpax S.à.r.l.	135973	Riandra S.A.	135983
LFP Opportunity	135974	Stam Rei SCA	135956
L. Invest S.A.	135948	Sufra S.A.	135954
LKE International Holding S.à r.l.	135974	Whitelabel IV S.A.	135957
Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.	135952		
Loyalty Agency Groupe S.A.	135974		

JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.847.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 août 2010

M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JFC Advanced S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155445/14.

(100179317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

**Industrial Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Industrial Properties S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

In the year two thousand and ten, on the eighth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Anc. "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.", R.C.S. B 11.522, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Maître Hyacinthe GLAESENER, then residing in Luxembourg, on the 29th of November 1973, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 12 of January 21st, 1974 (hereby "the Company").

The meeting was opened by Kevin DE WILDE, employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary, Hubert JANSSEN, jurist, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hubert JANSSEN, prenamed.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12.000 (twelve thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1- Amendment of the company's name from "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A." to "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF" and subsequent amendment of article 1 of the company's articles of incorporation as follows:

"There is hereby established a public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF" ("the Company"). The Company will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of incorporation (the Articles)."

2- Modification of article 4 of the articles of incorporation concerning the corporate object of the Company as follows:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items,

whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.”.

3- Addition of the following paragraph to article 5 of the Company’s articles of incorporation and subsequent modification of the said article:

“Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.”.

4- Modification of the Art. 27 of the Company’s articles of incorporation as follows:

“As regards to the matters which are not specified in the present articles, the parties refer to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”.

5- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the company’s name from “INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.” to “INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF” and subsequent to modify article 1 of the company’s articles of incorporation as follows:

English version:

“There is hereby established a public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be “INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF” (“the Company”). The Company will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).”.

German version:

"Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, deren Name „INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF“ („die Gesellschaft“) ist. Die Gesellschaft unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Einführung der Familienvermögensverwaltungs-gesellschaft (société de gestion patrimoine familial) (das Gesetz über die SPF) und dem Gesetz vom 10. August 1915 (Gesellschaftsrecht), sowie der vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).“.

Second resolution

The meeting decides to modify article 4 of the articles of incorporation concerning the corporate object of the Company as follows:

English version:

“The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.”.

German version:

"Der alleinige Zweck der Gesellschaft, unter Ausschließung jeglicher gewerblicher Aktivitäten, ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und Veräußerung von Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Fi-

nanzsicherheitenverträge auf der einen Seite und auf Bankkonten angelegter Barmitteln und Vermögen jeglicher Art auf der anderen Seite.

Unter Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheitenverträge sind zu verstehen (a) alle Sicherheiten und andere Titel, einschließlich, jedoch nicht beschränkt hierauf, Aktien in Unternehmen und andere mit Aktien in Unternehmen vergleichbare Titel, Beteiligungen in Unternehmen, und Anteile in Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, Obligationen und andere Formen von Schuldtiteln, Einlagenzertifikaten, Schuldscheindarlehen und Zahlungsmitteln, (b) Sicherheiten, die zum Erwerb von Aktien, Obligation oder anderen Titeln durch Zeichnung, Kauf oder Tausch berechtigen, (c) befristete Finanzinstrumente und Titel, die zu einem Barausgleich führen (außer Zahlungsmittel), einschließlich Geldmarktpapiere; (d) alle Titel, die Beteiligungsrechte, Anspruchsrechte oder Sicherheiten bescheinigen; (e) alle Handelpapiere verbunden mit Finanzbasiswerten, Finanzindizes, Rohstoffen, Edelmetallen, Erzeugnissen, Metallen oder Handelswaren, anderen Gütern oder Risiken; (f) Ansprüche im Zusammenhang mit den in den obengenannten Unterabschnitten a) bis e) genannten Posten oder jegliche diese Posten betreffenden Rechte, seien es Finanzinstrumente materieller oder entmaterialisierter Art, übertragbar durch Buchungseintrag oder Übergabe, auf den Inhaber lautend oder eingetragen, indossabel oder nicht, und ungeachtet der Gesetze, denen sie unterliegen.

Allgemein gesprochen kann die Gesellschaft jedes Überwachungs- oder Kontrollmittel einführen und jede Operation oder Transaktion, die sie für die Erreichung und Weiterentwicklung ihres Gesellschaftszwecks im weitesten Sinne für notwendig oder nützlich erachtet, durchführen, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft nicht in die Verwaltung der Gesellschaften, in der sie Beteiligungen hält, eingreift."

Third resolution

The meeting decides to add the following paragraph to article 5 of the Company's articles of incorporation:

English version:

"Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF."

German version:

"Aktien dürfen nur von gemäß Artikel 3 des Gesetzes über SPF qualifizierten Investoren gehalten werden."

Fourth resolution

The meeting decides to modify article 27 of the Company's articles of incorporation as follows:

English version:

"As regards to the matters which are not specified in the present articles, the parties refer to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

German version:

"Im Hinblick auf Angelegenheiten, die nicht in der vorliegenden Satzung aufgeführt werden, verweisen die Parteien auf die Bestimmungen des Gesetzes über SPF und im Hinblick auf alle Angelegenheiten, für die in dieser Satzung keine besonderen Bestimmungen festgelegt werden, auf das Gesellschaftsrecht."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDUSTRIAL INDUSTRIES S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 11.522, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESNER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 12 du 21 janvier 1974.

L'assemblée est présidée par Kevin DE WILDE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 12.000 (douze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A." en "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

"There is hereby established a public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF" ("the Company"). The Company will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of incorporation (the Articles)."

2.- Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la société, comme suit:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

3.- Ajout du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts et modification subséquente du dit article:

"Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF."

4.- Modification de l'article 27 des statuts comme suit:

"As regards to the matters which are not specified in the present articles, the parties refer to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A." en "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF" et de modifier l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

Version anglaise:

"There is hereby established a public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be "INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF" ("the Company"). The Company will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of incorporation (the Articles)."

Version allemande:

"Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, deren Name „INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., SPF“ („die Gesellschaft“) ist. Die Gesellschaft unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Einführung der Familienvermögensverwaltungs-gesellschaft (société de gestion patrimoine familial) (das Gesetz über die SPF) und dem Gesetz vom 10. August 1915 (Gesellschaftsrecht), sowie der vorliegenden Gesellschafts-satzung (die Satzung)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la société, comme suit:

Version anglaise:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

Version allemande:

"Der alleinige Zweck der Gesellschaft, unter Ausschließung jeglicher gewerblicher Aktivitäten, ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und Veräußerung von Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheitenverträge auf der einen Seite und auf Bankkonten angelegter Barmitteln und Vermögen jeglicher Art auf der anderen Seite.

Unter Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheitenverträge sind zu verstehen (a) alle Sicherheiten und andere Titel, einschließlich, jedoch nicht beschränkt hierauf, Aktien in Unternehmen und andere mit Aktien in Unternehmen vergleichbare Titel, Beteiligungen in Unternehmen, und Anteile in Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, Obligationen und andere Formen von Schuldtiteln, Einlagenzertifikaten, Schuldscheindarlehen und Zahlungsmitteln, (b) Sicherheiten, die zum Erwerb von Aktien, Obligation oder anderen Titeln durch Zeichnung, Kauf oder Tausch berechtigen, (c) befristete Finanzinstrumente und Titel, die zu einem Barausgleich führen (außer Zahlungsmittel), einschließlich Geldmarktpapiere; (d) alle Titel, die Beteiligungsrechte, Anspruchsrechte oder Sicherheiten bescheinigen; (e) alle Handespapiere verbunden mit Finanzbasiswerten, Finanzindizes, Rohstoffen, Edelmetallen, Erzeugnissen, Metallen oder Handelswaren, anderen Gütern oder Risiken; (f) Ansprüche im Zusammenhang mit den in den obengenannten Unterabschnitten a) bis e) genannten Posten oder jegliche diese Posten betreffenden Rechte, seien es Finanzinstrumente materieller oder entmaterialisierter Art, übertragbar durch Buchungseintrag oder Übergabe, auf den Inhaber lautend oder eingetragen, indossabel oder nicht, und ungeachtet der Gesetze, denen sie unterliegen.

Allgemein gesprochen kann die Gesellschaft jedes Überwachungs- oder Kontrollmittel einführen und jede Operation oder Transaktion, die sie für die Erreichung und Weiterentwicklung ihres Gesellschaftszwecks im weitesten Sinne für notwendig oder nützlich erachtet, durchführen, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft nicht in die Verwaltung der Gesellschaften, in der sie Beteiligungen hält, eingreift."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

Version anglaise:

"Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF."

Version allemande:

"Aktien dürfen nur von gemäß Artikel 3 des Gesetzes über SPF qualifizierten Investoren gehalten werden."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts comme suit:

Version anglaise:

"As regards to the matters which are not specified in the present articles, the parties refer to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Version allemande:

"Im Hinblick auf Angelegenheiten, die nicht in der vorliegenden Satzung aufgeführt werden, verweisen die Parteien auf die Bestimmungen des Gesetzes über SPF und im Hinblick auf alle Angelegenheiten, für die in dieser Satzung keine besonderen Bestimmungen festgelegt werden, auf das Gesellschaftsrecht."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. DE WILDE, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49194. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155428/272.

(100179491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 18/11/2010

Première résolution:

Monsieur Yordan OBEGI, né le 19/04/1956 au Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zoghzaghi, Beyrouth, Liban, est élu Président du Conseil d'administration. Son mandat prend fin avec celui du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2011 qui approuvera les comptes annuels de 2010. Il engage la société par sa signature individuelle conformément à l'article 11 des statuts.

Deuxième résolution:

Monsieur Riad OBEGI, né le 09/08/1958 à Alep, Syrie, demeurant Immeuble Khoros, Beit-Mery, Liban, est élu Vice Président du Conseil d'administration. Son mandat prend fin avec celui du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2011 qui approuvera les comptes annuels de 2010. Il engage la société par signature conjointe avec l'un quelconque des administrateurs conformément à l'article 11 des statuts.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

B E M O

Signature

Référence de publication: 2010156322/21.

(100179158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

K Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 40, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.873.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155446/9.

(100179075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

KoSa Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.162.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010155448/16.

(100179152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

DR & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.829.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze novembre,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert comptable, né à Moyeuvre Grande (France) le 24 octobre 1973, demeurant à L-7212 Bereldange, 21 rue Roger Barthel.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société Anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DR & PARTNERS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration. Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet:

- l'activité de conseiller en recherche et en recommandation de cadres et de spécialistes;
- l'analyse de personnalité et de potentiel;
- les conseils et l'organisation de formation;
- les conseils et le management dans le domaine de l'organisation et des ressources humaines et autres activités connexes susceptibles d'améliorer le rendement des clients de la société.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts avec ou sans intérêt, de garantie ou autrement.

Elle pourra emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,00) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00) chacune.

Les titres sont et resteront nominatifs.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Sauf dispositions contraires de la loi, en cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents. L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué et/ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2012.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites par Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, prénommé.

Les actions ont été libérées à concurrence d'un quart par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,00).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1330 Luxembourg au 11-13 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
3. Est nommé administrateur unique:
- Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, prénommé.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
5. La Fiduciaire VBRC S.à r.l., société de droit luxembourgeois immatriculée au RCS Luxembourg B 117.851 ayant son siège social situé au 37 Rangwee L-2412 Howald.
6. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

135947

Déclaration

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BARKOUKOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 novembre 2010. Relation: MER/2010/2139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (Signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010155351/166.

(100178957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Electro-Auto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.830.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 avril 2009 à 9.00 hrs

Première résolution

Le nombre des administrateurs reste fixé à trois.

Deuxième résolution

Sont renommés administrateurs:

- a) Monsieur Pierre Reinert, commerçant, demeurant à Luxembourg, ce acceptant.
- b) Monsieur Tom Reinert, ingénieur, demeurant à Luxembourg, ce acceptant.
- c) Monsieur Gilles Reinert, ingénieur, demeurant à Oberanven.

Troisième résolution

Les mandats d'administrateurs sont renouvelés pour une durée de deux ans.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 avril 2009 à 9.30 hrs

Première résolution

Sont renommés administrateurs délégués pour une durée de deux ans Monsieur Pierre Reinert et Monsieur Tom Reinert, tous deux prénommés, qui peuvent engager la société valablement en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Deuxième résolution

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Pierre Reinert, prénommé.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extraits conformes

Tom Reinert

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010156318/29.

(100179424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Kefren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.039.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010155449/13.

(100179396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Koulin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.643.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social de la société à l'adresse:

29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010155450/14.

(100179471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

L. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.564.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010155451/12.

(100179106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Orkimed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.827.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

ORKIMED S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Lasauvage.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de

toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, MILLE ACTIONS	1.000
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale;
- b) Mademoiselle Chantal SABATTINI, professeur, née à Esch/Alzette, le 10 novembre 1967, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale;
- c) Monsieur Daniel SCHNEIDER, étudiant, né à Luxembourg, 08 janvier 1992, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mehdi YAZI dit YAZI-ROMAN, juriste, né à Gonesse (France), le 28 mars 1980, demeurant à F-93500 Pantin (France), 57ter, rue Jules-Auffret.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, ici présent, Mademoiselle Chantal SABATTINI et Monsieur Daniel SCHNEIDER, prénommés, ici représentés par Maître Régis SANTINI, avocat, avec adresse professionnelle à L-2611 Luxembourg, 33, route de Thionville, agissant en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé, annexées au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: YazI, Santini, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010155505/123.

(100178846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lagerinn LUX Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.843.160,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.067.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155452/11.

(100179019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lagerinn LUX Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.067.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155453/10.

(100179020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010155454/11.

(100179483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Nordnet Securities Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.563.

Relevé de notes de réunion du 2010-03-17

L'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, où le 17 Mars 2010 à 13.30

1.,,,,

2.,,,,

3.,,,,

4.,,,,

5. Elections statutaires

Remplacement de Mme Victoria Thore par Mme Sarah Bucknell (sous réserve du consentement du CSSF)

La réunion annuelle des actionnaires décide de nommer Mme Sarah Buchnell (Strömkarlsvägen 70, SE-167 62, Bromma, Suède) en remplacement de Mme Thore, sous réserve de l'approbation de la CSSF Mme Sarah Bucknell remplacera Mme Thore le même jour.

Fin de la transcription;

Luxembourg, le 2010-11-18.

Anders Thonning

Directeur Général

Référence de publication: 2010156320/22.

(100179393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155455/10.

(100179331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxco Properties 7 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155456/12.

(100179323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxco Properties 9 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.153.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxco Properties 9 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155457/12.

(100179190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LB Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.641.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of «LB Luxembourg Two S.à r.l.» (the «Company»), a «Société à responsabilité limitée», having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 7th day of September 2005, inscribed at Luxembourg Trade Register section B 110 641, published in Memorial C number 106, page 5043, on the 17th day of January 2006 and whose articles of association have been modified by deed enacted on the 27th day of October 2005, published in Memorial C number 1057, page 50730, on the 31st day of May 2006 (the «Articles of Association»).

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 140,000 (one hundred forty thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Transfer of the registered office of the Company;
- 2.- Amendment of Article 2 of the Company's Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to transfer the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result, the Company's registered office is now established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

“Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société à responsabilité limitée «LB Luxembourg Two S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 110 641, constituée suivant acte reçu le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 106, page 5043 du 17 janvier 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 1057, page 50730 du 31 mai 2006 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 140,000 (cent quarante mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

135954

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
- 2.- Modification afférente de l'Article 2 des Statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société situé au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

En conséquence, le siège social de la Société est désormais établi dans la ville de Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'Article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 novembre 2010. Relation : LAC/2010/50530. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155460/109.

(100179566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Sufra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.038.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2010, LAC/2010/51182, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SUFRA S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B127038 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1154 du 14 juin 2007,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155555/20.

(100178211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Dame S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155459/11.

(100179479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Le Casino Lasauvage S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.382.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ORKIMED S.A., établie et ayant son siège social à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale, non encore inscrite au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2.- Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LE CASINO LASAUVAGE S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Lasauvage.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est gérée par le ou les gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- La société anonyme ORKIMED S.A., prénommée, QUATRE-VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	85
2.- Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, QUINZE PARTS SOCIALES	15
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédicts associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé.

2. Le siège de la société est fixé à: L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: YazI, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010155461/66.

(100179049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lefèvre-Evrard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.283.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155462/9.

(100179354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Stam Rei SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.159.

Résolutions

Après délibération, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mr Didier Moutard pour six ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est dorénavant composé des personnes suivantes:

* Mr Didier Moutard

* Mr Pedro Abella Langa

* Mr Ian Whitecourt

- Renouvellement du mandat de Gérant à Stam Re S.à r.l. pour une durée illimitée.

- Les Actionnaires prennent note du changement d'adresse de Mr Didier Moutard. Il est dorénavant domicilié au 8, Rue de la Fonte des Godets, 92160 Antony, France.

- Les Actionnaires prennent note du changement d'adresse de Stam Re S.à r.l.. La société est dorénavant domiciliée 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010156347/21.

(100179145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lenac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.079.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010155463/12.

(100179590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lenac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.079.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010155464/12.

(100179591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lenac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.079.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010155465/12.

(100179592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Whitelabel IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.359.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Whitelabel III S.A., a société anonyme, formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153348, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

here represented by Me Laurent LAZARD, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The above-named entity holds the entire share capital of WHITELABEL IV S.A. (the Company), a limited liability company (société anonyme) having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 153359, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 July 2010, number 1507.

II) The capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million sixty-nine thousand one hundred seventy-five euros and sixty-seven euro cents (EUR 2,069,175.67) by the creation and issue of two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

2. Subscription of the two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

3. Restatement of the articles of association of the Company including the amendment of the corporate purpose clause to read as follows:-

“ Art. 5. Corporate purpose.

5.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any Group Company.

5.2 The Company shall conduct the overall direction, control and supervision of, and the strategy and financing of, the Group, including in particular:-

5.2.1 any decisions on any matters that impact or affect, or may impact or affect, or pertain or relate to finance documents, if any, financing or any actual or potential refinancing, including the administration, coordination, oversight and payments made in respect of downstream intra-group loans made by the Company, if any;

5.2.2 approval of the annual budget for the Group;

5.2.3 approval of any exit, listing, refinancing, restructuring or other material transaction impacting the Group;

5.2.4 approval of the appointment, removal or replacement of, or any remuneration or other incentive package in connection with, any Group Company Manager, managing officer, or executive officer (i) of Topco or any member of the board of directors or supervisory board of any Group Company incorporated in Luxembourg, in each case employed or engaged by a Group Company pursuant to any agreement or arrangement under which the services of such persons are made available or (ii) who is specified or referred to in a Shareholders' Agreement, if any; and

5.2.5 approval of any other reserved matters as may be set out in a Shareholders' Agreement, if any.

5.3 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities).

5.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

5.5 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.”

IV) After this had been set forth, the appearing party, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million sixty-nine thousand one hundred seventy-five euros and sixty-seven euro cents (EUR 2,069,175.67) by the creation and issue of

two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

Subscription

Whitelabel III S.A., represented by Me Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing in Luxembourg, hereby declares to subscribe for the two hundred and six million nine hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-seven (206,917,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382) each.

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred and twenty million euros (EUR 420,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolved to restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Title I. - Object - Denomination - Definitions - Registered office - Duration

Art. 1. Corporate Form and Name. There is hereby established a société anonyme under the name of Whitelabel IV S.A..

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Definitions.

3.1 In these Articles:

A Directors has the meaning given to it in Article 8.1.

Affiliate means any person Controlling, Controlled by or under common Control with the first person.

Articles means these articles of association.

B Directors has the meaning given to it in Article 8.1.

Board has the meaning given to it in Article 8.1.

Business Day means a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which banks are open for general banking business in each of London, United Kingdom, Luxembourg, Brussels, Belgium and San Francisco, USA.

C Directors has the meaning given to it in Article 8.1.

Company means Whitelabel IV S.A..

Control means the ability, directly or indirectly, to direct the affairs of another whether by means of ownership, contract or otherwise and Controlled and Controlling shall be construed accordingly.

Deadlock has the meaning given to it in Article 8.15.3.

Directors has the meaning given to it in Article 8.1.

Group means LuxCo, any New Holding Company and any Controlled Affiliate from time to time of LuxCo or of a New Holding Company.

Group Company means any company or entity within the Group, and more than one shall be known as Group Companies.

Group Company Manager means each of the „Managers. as may be referred to in a Shareholders. Agreement, if any.

LuxCo means Whitelabel I S.à r.l..

Majority Shareholder means MezzCo or, if MezzCo ceases to be the sole shareholder, any person holding more than fifty percent (50%) of the Shares in issue by the Company.

Managing Directors has the meaning given to it in Article 10.1.

MezzCo means Whitelabel III S.A..

New Holding Company means any holding company of the Group in which the economic and other rights of each shareholder and each Group Company Manager are held in substantially the same proportions as the interests in LuxCo and the rights of each class of interest in the New Holding Company are substantially the same as those of each class of interest in LuxCo and its indirect affiliates and are held in the same proportion as LuxCo.

Observers has the meaning given to it in Article 8.20.

Proxy Granting Director has the meaning given to it in Article 8.7.

Proxy Director has the meaning given to it in Article 8.7.

Reserved Matter Consent means (a) the affirmative vote in a Board meeting of one (1) of the A Directors present at that meeting and one (1) of the B Directors present at that meeting, as evidenced in the minutes of that Board meeting approved by such Directors, or (b) the written consent of one (1) A Director and one (1) B Director in each case notified to the relevant person; for the avoidance of doubt, such a consent communicated by means of e-mail or telefacsimile in accordance with the applicable provisions of a Shareholders. Agreement, if any, shall be considered a “written consent” for the purposes of sub-clause (b) of this definition.

Shareholder means any person that holds Shares in the Company.

Shareholders' Agreement means such shareholders' agreement as may be entered into from time to time by, among others, the Shareholders and the Company in relation to, inter alia, the Shares, the Company and related matters.

Shares means any shares that may be issued by the Company from time to time.

Topco means ONV Topco NV, a limited liability company (naamloze vennootschap) organised under the laws of Belgium, with registered office at B-9240 Zele, Spinnerijstraat 12, Belgium, registered under number 0478.416.272.

3.2 Any term capitalised and not otherwise defined shall have the same meaning as in a Shareholders. Agreement, if any.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

4.2 The Board may resolve to move the Company's registered office within the City of Luxembourg.

4.3 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

4.4 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 5. Corporate purpose.

5.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any Group Company.

5.2 The Company shall conduct the overall direction, control and supervision of, and the strategy and financing of, the Group, including in particular:-

5.2.1 any decisions on any matters that impact or affect, or may impact or affect, or pertain or relate to finance documents, if any, financing or any actual or potential refinancing, including the administration, coordination, oversight and payments made in respect of downstream intra-group loans made by the Company, if any;

5.2.2 approval of the annual budget for the Group;

5.2.3 approval of any exit, listing, refinancing, restructuring or other material transaction impacting the Group;

5.2.4 approval of the appointment, removal or replacement of, or any remuneration or other incentive package in connection with, any Group Company Manager, managing officer, or executive officer (i) of Topco or any member of the board of directors or supervisory board of any Group Company incorporated in Luxembourg, in each case employed or engaged by a Group Company pursuant to any agreement or arrangement under which the services of such persons are made available or (ii) who is specified or referred to in a Shareholders. Agreement, if any; and

5.2.5 approval of any other reserved matters as may be set out in a Shareholders. Agreement, if any.

5.3 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities).

5.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

5.5 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The issued capital is fixed at two million one hundred thousand one hundred seventy-five euros and sixty-seven euro cents (EUR 2,100,175.67) represented by two hundred ten million seventeen thousand five hundred sixty-seven (210,017,567) Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

6.2 The Company shall have an authorised and unissued capital of ten million euros (EUR 10,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

6.3 Any share premium or further capital contribution shall be allocated to a special reserve, which may be repaid at any time to the Shareholder(s) upon a resolution of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders or upon a resolution of the Board, in accordance with the terms set out in these Articles or a Shareholders. Agreement, if any. For the avoidance of doubt, the Company shall treat any balance standing to the credit of such special reserve as fungible

and must not reserve it, in whole or in part, to any Shareholder in respect of whose Shares any such share premium or further capital contribution has been paid in.

6.4 The Board is authorised and appointed, subject to the passing of a Reserved Matter Consent, where required under a Shareholders. Agreement, if any:

6.4.1 to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or by incorporation of profits or reserves into capital, subject to what may be stated in a Shareholders. Agreement, if any; and

6.4.2 to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the price, terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

6.5 Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the present deed.

6.6 The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

6.7 The Board is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the Board may, subject to the passing of a Reserved Matter Consent, where required under a Shareholders. Agreement, if any, decide the amounts to be issued.

6.8 When the Board effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Shares.

7.1 Every Share entitles its owner to one (1) vote.

7.2 The Shares shall be in registered form.

7.3 A register of registered Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder of the Company. This register will contain all the information required by Article 39 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.4 The Company will recognise only one (1) holder per Share; in case a Share is held by more than one (1) person, the persons claiming ownership of the Share will have to name one (1) single attorney to represent the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

7.5 The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

7.6 Subject to the passing of a Reserved Matter Consent, the Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Title III. - Management

Art. 8. Board of Directors.

8.1 Composition of the Board. The Company shall be managed by a board of directors (the Board) composed of eight (8) directors (or such greater or lesser number of Directors as the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders may determine from time to time) consisting of three (3) class A directors (the A Directors), three (3) class B directors (the B Directors) and up to two (2) class C directors (the C Directors, and with the A Directors and the B Directors, the Directors).

8.2 Members of the Board. At all times there must be at least one (1) Luxembourg resident Director and at least half of the Board members must be non-UK resident.

8.3 Right to nominate Directors. Unless otherwise stated in these Articles and in accordance with the terms of a Shareholders. Agreement, if any, the Majority Shareholder shall be entitled to nominate for appointment, removal or replacement three (3) A Directors, three (3) B Directors and two (2) C Directors.

8.4 Further nomination of the Board members. In addition to the nomination in accordance with Article 8.3, the Majority Shareholder shall be entitled to nominate for appointment, removal or replacement such number of additional Board members as it may from time to time decide.

8.5 Vacation of office. If any Director nominated by the Majority Shareholder is disqualified or prohibited from acting as a Director under these Articles, or applicable law, then, to the extent permitted by law, that Director shall be removed and replaced as soon as reasonably practicable by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, at the recommendation of the Majority Shareholder. The Majority Shareholder may nominate a replacement Director in accordance with the provisions of these Articles and a Shareholders. Agreement, if any.

8.6 Remuneration of the Directors. The gross remuneration for each Director of the Company shall be twenty thousand euros (EUR 20,000.-) per annum or such other amount, if any, as may be determined by the sole Shareholder, or

as the case may be, the general meeting of Shareholders, in accordance with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any.

8.7 Proxy Director.

8.7.1 Appointment and Removal. Any Director (a Proxy Granting Director) may at any time in writing (i) appoint as his or her or its proxy another Director of the Company (a Proxy Director) and (ii) remove such Director as his or her or its Proxy Director. The appointment of a Proxy Director shall be limited in time and shall terminate automatically and immediately if the Proxy Granting Director or the Proxy Director ceases to be a Director.

8.7.2 Role. If a Proxy Granting Director is not present (whether in person or by any other permitted means of attendance) at a meeting of the Board, a Proxy Director shall be counted in the quorum in his or his or its capacity as Director and Proxy Director in accordance with Article 8.14 and shall be entitled to cast one (1) vote in his or her or its own right and another vote in respect of the Proxy Granting Director for whom he or she or it is acting as a Proxy Director in relation to any matter being voted on at that meeting or portion thereof by the Board (and on which the Proxy Granting Director would be entitled to vote).

8.7.3 No Additional Remuneration. No Proxy Director shall be entitled to additional remuneration for such duty unless otherwise agreed by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders.

8.8 Appointment, removal, replacement of Directors by decision of the general meeting of Shareholders.

8.8.1 The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders shall resolve on the appointment, removal or replacement as Director as the case may be, of any person nominated for appointment, removal or replacement by the Majority Shareholder, as the case may be. The term of office of a Director may not exceed six (6) years. A Director may be removed with or without cause at any time, subject only to the terms of a Shareholders. Agreement, if any.

8.8.2 Where a legal entity is appointed as Director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity.

8.9 Chairman / Vice-Chairman. The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. The chairman shall not have a casting vote.

8.10 Location of Meetings. All meetings of the Board (or any committee thereof) shall be held in Luxembourg (or such other location as may be agreed by the Board or the Majority Shareholder). Unless otherwise agreed in accordance with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any, no meeting of the Board (or any committee thereof) shall be held in the United Kingdom.

8.11 Convening of Board Meetings. Any Director may convene a meeting of the Board at any time by notice to the respective other Directors in accordance with Article 8.13.

8.12 Regularity of Board Meetings. The Board must meet at such times as any Director, (unless agreed otherwise in a Shareholders. Agreement, if any), from time to time, may determine.

8.13 Notice of Board Meetings.

8.13.1 Each Director must receive at least two (2) (or one (1) in the event of an adjournment Business Days. notice of a meeting of the Board unless all the Directors agree otherwise in writing or unless all the Directors are present or represented at any such meeting.

8.13.2 Notice of a Board meeting provided in this Article 8.13 shall in each case be accompanied by such written materials as would provide each Director with the information reasonably sufficient for such Director to reach an informed business decision on each item on the agenda for such meeting. Notwithstanding the preceding sentence, failure to receive such information shall in no event be cause for invalidity of any resolution adopted by the Board including by written consent of the Board.

8.14 Quorum.

8.14.1 No meeting of the Board can be held unless (a) a majority of the Directors are present or represented, (b) at least one (1) A Director is personally present and at least one (1) B Director is personally present and (c) at least one (1) Director residing in Luxembourg is present at the meeting.

8.14.2 In any instance a meeting of the Board shall not be quorate if the majority of the Directors present or represented are UK-resident Directors for UK tax purposes.

8.14.3 For the purposes of establishing the quorum for a meeting of the Board, a Director shall be deemed present if a Proxy Director is attending in lieu of the Proxy Granting Director except to the extent that at least one (1) A Director must be personally present (and not represented by a Proxy Director) and at least one (1) B Director must be personally present (and not represented by a Proxy Director).

8.14.4 No business shall be transacted at any Board meeting unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds and remains present during the transaction of business.

8.15 Voting.

8.15.1 At any Board meeting, each Director entitled to vote shall have one (1) vote on his or her behalf and one (1) vote on behalf of such Director (if any) for whom he or she is acting as a Proxy Director at such meeting.

8.15.2 All resolutions passed at meetings of the Board shall be passed by a majority of the votes cast by those Directors present or represented at the meeting and entitled to vote on the resolution.

8.15.3 In the event that the Board is unable to reach a decision on any matter (a Deadlock), the matter that is subject to this Deadlock shall not be undertaken, and if that Deadlock persists for fifteen (15) Business Days or more, the Board shall elevate the matter for resolution to the Majority Shareholder.

8.16 Adjourning and Reconvening Meetings in the Absence of a Quorum. A meeting of the Board shall be adjourned if a quorum is not present at that meeting within sixty (60) minutes of the time appointed for the meeting and notice of such reconvened meeting shall be given to all Directors. The quorum requirements for a reconvened meeting shall be the same as for the initial meeting.

8.17 Minutes. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by at least one (1) A Director and one (1) B Director who took part in the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by those two (2) Directors. The Board must procure that a copy of the signed minutes are circulated to each Director.

8.18 Telephone/Video Conferencing. Directors may participate in a meeting of the Board by means of a method of communication (including a telephone or a video conference) which allows all the other Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other Directors at any time. They shall be deemed present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Meetings held through such methods of communication shall be deemed to take place at the registered office of the Company.

8.19 Written Resolutions. Circular resolutions signed by all the Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. A Proxy Director shall be entitled to execute any written resolution on behalf of the Proxy Granting Director. The Board will procure that a copy of the signed written resolutions are circulated to each Director.

8.20 Observers.

8.20.1 The Majority Shareholder shall be entitled, in accordance with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any, to appoint, remove or replace two (2) Observers (Observers) to the Board (and any committee thereof). The Majority Shareholder shall give the Company written notice of the appointment, removal or replacement of such Observer (s) and the date and time the appointment, removal or replacement is to take effect and the period for which the appointment is effective. The rights of the Majority Shareholder described here-above shall not be transferable (unless, and to the extent, otherwise agreed by the Shareholders in a Shareholders. Agreement, if any).

8.20.2 No Observer shall have voting rights on any matter considered by the Board (or any committee thereof), but an Observer may attend all meetings of the Board (or committee thereof) to the same extent as any Director, save for the inability to vote.

8.20.3 Each Observer shall receive notice of each meeting at the same time Directors (or members of the respective committee, as the case may be), receive such notice and will be provided all materials provided to the members of the Board (or the applicable committee) at the same time such materials are provided to the members of the Board (or the committee, as the case may be).

Art. 9. Powers of the Board.

9.1 Subject to Article 9.3, the Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

9.2 The Board may pay interim dividends in accordance with applicable laws.

9.3 Notwithstanding the above, the Board shall be required to obtain, and shall not take any action, on its own behalf or on the behalf of any Group Company, until it has obtained, a Reserved Matter Consent on any reserved matters as may be set out in a Shareholders. Agreement, if any.

Art. 10. Delegation of Powers.

10.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one (1) or more Directors, acting either alone or jointly, who will be called Managing Director(s).

10.2 The Board may also delegate the power of Company.s representation to one (1) or several Directors or to any other person, Shareholder or not, who will represent individually or jointly the Company for specific transactions as determined by the Board.

10.3 To this end, any Director may issue a power of attorney pursuant to Article 10.2, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

10.4 The Board may also create and delegate to any committee thereof, subject to applicable laws, such rights and powers and such advisory functions as it considers necessary or desirable to facilitate the management of the Company, provided that the Board may not create such committee without first obtaining a Reserved Matter Consent, where required under a Shareholders. Agreement, if any.

10.5 The Majority Shareholder shall at all times have the right to be represented on any committee created by the Board, by the Directors the Majority Shareholder is entitled to nominate under these Articles, in a proportion that is as close as reasonably possible to such Majority Shareholder.s proportionate representation on the Board and in accordance with the terms of a Shareholders. Agreement, if any.

Art. 11. Binding Signature. The Company shall be bound by the joint signature of at least one (1) A Director and one (1) B Director.

Art. 12. Supervision. The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, shall appoint one (1) or more statutory auditor(s), and shall determine the auditor.s remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 13. Insurance / Exculpation / Indemnity. To the fullest extent permitted under applicable laws and if so provided, and on such terms as may be laid out, in a Shareholders. Agreement, if any, the Company shall or shall procure one (1) or several other Group Companies to purchase insurance for the benefit of, exculpate and indemnify, any person, including the Directors by way of directors' and officers' insurance, designated in a Shareholders. Agreement, if any.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. General Meeting.

14.1 The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section IV of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

14.2 All decisions exceeding the powers of the Board shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday in June at 2 p.m.. Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of the meeting. Each Shareholder must receive at least eight (8) days notice of a general meeting, such notice to be sent by registered mail.

14.4 Quorum Requirements. Subject to the mandatory provisions of the law, the quorum for a Shareholders' meeting of the Company shall be at least one half of the share capital of the Company present or represented, including the Majority Shareholder or its respective appointed representative or proxy.

14.5 Adjourning and Reconvening Meetings in the Absence of a Quorum. Shareholder' meetings shall be adjourned if a quorum is not present at that meeting within sixty (60) minutes of the time appointed for the meeting and notice of such reconvened meeting shall be the same as for the initial meeting except where the agenda for the meeting indicates proposed amendments to the Articles. In such a case, the reconvened meeting shall be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The notice requirements for such reconvened meeting may be waived if all Shareholders are present at the meeting and each Shareholder agrees to waive the notice requirements.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 16. Accounts.

16.1 Each year, as of December 31st, the Board will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Directors and statutory auditors to the Company.

16.2 At the same time the Board will prepare a profit and loss account and a report on the Company business, which will both be submitted to the statutory auditor(s) together with the balance sheet and annex, at least one (1) month before the annual general meeting of the Company.

Art. 17. Shareholders' information. Each Shareholder may inspect at the registered office the annual accounts and the reports of the Board and the statutory auditor(s), during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18. Legal reserve - Results.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five percent (5%) of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders.

Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the debts.

Art. 20. Conflict. If the provisions of these Articles are in conflict or are inconsistent as a matter of contractual interpretation or otherwise, with the provisions of a Shareholders. Agreement, if any, the provisions of the latter shall prevail to the fullest extent permitted by law.

Art. 21. Applicable law. For all matters not provided for in the present Articles, the parties refer to the existing laws.

Declaration

The notary executing this deed declares that, in accordance with article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the conditions prescribed by articles 26, 26-1 (2), 26-3 and 26-5 of the same law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Whitelabel III S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153348, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui sera signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) Que l'entité nommée ci-dessus détient l'intégralité du capital social de Whitelabel IV S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 359, constituée le 25 mai 2010 à la suite d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juillet 2010, numéro 1507.

II) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

3) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux millions soixante-neuf mille cent soixante-quinze virgule soixante-sept euros (EUR 2.069.175,67) par la création et l'émission de deux cent six millions neuf cent dix sept mille cinq cent soixante sept (206.917.567) actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et portant une prime d'émission de deux virgule zéro un million neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382) chacune;

2. Souscription de deux cent six millions neuf cent dix sept mille cinq cent soixante sept (206.917.567) actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et portant une prime d'émission de deux virgule zéro un million neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382) chacune;

3. Refonte des statuts de la Société, y compris la modification de l'article sur l'objet social, qui est à lire comme suit:

“ Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute Société du Groupe.

5.2 La Société conduit la direction générale, le contrôle et la surveillance, la stratégie et le financement du Groupe, y compris en particulier:

5.2.1 toutes les décisions sur les sujets qui produisent un effet ou affectent, ou concernent ou se rapportent aux documents financiers, le cas échéant, le financement ou tout refinancement réel ou potentiel, y compris l'administration, la coordination, la supervision et les paiements faits relativement aux prêts intra-groupe en aval faits par la Société, le cas échéant;

5.2.2 approbation du budget annuel pour le Groupe;

5.2.3 approbation de toute sortie, admission en bourse, restructuration ou autre transaction substantielle ayant un impact sur le Groupe;

5.2.4 approbation de la nomination, la révocation ou du remplacement de, ou toute rémunération ou autre encouragement en relation avec, tout Gérant de Société du Groupe, cadre dirigeant (managing officer), ou cadre supérieur (executive officer) (i) de Topco ou tout membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de toute Société du Groupe constituée à Luxembourg, dans chaque cas employé ou engagé par une Société du Groupe conformément à tout contrat ou arrangement selon lequel les services de telles personnes sont rendu disponibles ou (ii) qui est spécifié ou dont il est fait référence dans le Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un; et

5.2.5 approbation de tout autre affaire réservée qui peut être indiqué dans le Pacte d'Actionnaire, s'il y a un.

5.3 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette).

5.4 En Général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

5.5 SOUS RÉSERVE, TOUJOURS, que la Société n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.”

IV) Ces faits exposés, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société du montant de deux millions soixante-neuf mille cent soixante-quinze virgule soixante-sept euros (EUR 2.069.175,67) par la création et l'émission de deux cent six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-sept (206.917.567) actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et portant une prime d'émission de deux virgule zéro un million neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382) chacune.

Souscription

Whitelabel III S.A., représenté par Maître Laurent LAZARD, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, déclare par la présente souscrire les deux cent six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-sept (206.910.567) actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et portant une prime d'émission de deux virgule zéro un million neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382) chacune

Les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent vingt millions d'euros (EUR 420.000.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de refondre les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Définitions - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale et Nom. Par la présente est formée une société anonyme sous le nom de Whitelabel IV S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Définitions.

3.1 Dans les présents Articles:

Administrateurs A a la signification qui lui est donnée à l'Article 8.1.

Affilié signifie toute personne Contrôlant, Contrôlée ou sous un Contrôle commun avec la première personne.

Statuts signifie les présents statuts.

Administrateurs B a la signification qui lui est donnée à l'article 8.1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) durant lequel les banques sont ouvertes pour des opérations de banque courantes à Londres, Royaume-Uni, au Luxembourg, à Bruxelles, Belgique, et à San Francisco, USA.

Société signifie Whitelabel IV S.A.

Contrôle signifie la capacité, directe ou indirecte, de diriger les affaires d'autrui, que ce soit par voie de propriété, de contrat ou autre, et les termes Contrôlé et Contrôlant doivent être entendu dans ce sens.

Situation de Blocage a la signification qui lui est donnée dans l'Article 8.15.3.

Administrateurs a la signification qui lui est donnée à l'article 8.1.

Groupe signifie la LuxCo, toute Nouvelle Société Holding et tout Affilié Contrôlé ou de LuxCo, ou d'une Nouvelle Société Holding.

Société du Groupe signifie toute société à l'intérieur du Groupe, et s'il y en a plusieurs, elles seront désignées par le terme Sociétés du Groupe.

Gérant de Société du Groupe signifie chacun des 'Gérants' auxquels il est fait référence dans un Pacte d'Actionnaires, le cas échéant.

LuxCo signifie Whitelabel I S.à r.l.

Actionnaire Majoritaire signifie MezzCo ou, si MezzCo cesse d'être l'actionnaire unique, toute autre personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Actions émises par la Société.

Administrateurs Gérants a la signification qui lui est donnée dans l'Article 10.1.

C Directors a la signification lui conférée à l'Article 8.1.

MezzCo signifie Whitelabel III S.A.

Nouvelle Société Holding signifie toute société holding du Groupe dans laquelle les droits économiques et autres droits de chaque actionnaire et de chaque Gérant de Société du Groupe sont maintenus substantiellement dans les mêmes proportions que la participation dans LuxCo et les droits de chaque classe de participation dans cette Nouvelle Société Holding sont substantiellement identiques à ceux de chaque classe de participation dans LuxCo et ses affiliés indirects, et sont maintenus dans la même proportion que LuxCo.

Observateurs a la signification qui lui est donnée dans l'Article 8.20.

Administrateur Mandant a la signification qui lui est donnée dans l'Article 8.7.

Administrateur Mandataire a la signification qui lui est donnée dans l'Article 8.7.

Consentement sur Affaire Réserve signifie (a) le vote affirmatif lors d'une réunion du Conseil d'un (1) des Administrateurs A présents à la réunion et d'un (1) des Administrateurs B présents à la réunion, telle que documentée dans un procès verbal de ladite réunion du Conseil approuvée par de tels Administrateurs ou (b) le consentement écrit d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B, dans chaque cas notifié à la personne concernée; afin d'éviter tout doute, ce consentement communiqué par voie d'e-mail ou de télé-facsimilé conformément aux dispositions applicables d'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un, est considéré comme un »consentement par écrit » pour les besoins du sous-point (b) de cette définition.

Actionnaire signifie toute personne qui détient des Actions dans la Société.

Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps en temps par, entre autres, les Actionnaires et la Société relativement, entre autres, aux Actions, à la Société et aux questions connexes.

Actions signifie les actions qui peuvent être émises par la Société de temps en temps.

Topco signifie ONV Topco NV une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap) organisé sous les lois belges, dont le siège social est au B-9240 Zele, Spinnerijstraat 12, Belgium, registered under number 0478.416.272.

3.2 Tout terme en majuscules non défini autrement a la signification qui lui est donnée dans les Pactes d'Actionnaires, le cas échéant.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société se trouve dans la Ville de Luxembourg.

4.2 Le Conseil peut décider de déplacer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

4.4 Cette décision n'a toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société. Cette déclaration de transfert de siège social est effectuée et portée à l'attention de tiers par l'organe de la Société, qui sera située à l'endroit le plus adapté à cet effet dans ces circonstances.

Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute Société du Groupe.

5.2 La Société conduit la direction générale, le contrôle et la surveillance, la stratégie et le financement du Groupe, y compris en particulier:

5.2.1 toutes les décisions sur les sujets qui produisent un effet ou affectent, ou concernent ou se rapportent aux documents financiers, le cas échéant, le financement ou tout refinancement réel ou potentiel, y compris l'administration, la coordination, la supervision et les paiements faits relativement aux prêts intra-groupe en aval faits par la Société, le cas échéant;

5.2.2 approbation du budget annuel pour le Groupe;

5.2.3 approbation de toute sortie, admission en bourse, restructuration ou autre transaction substantielle ayant un impact sur le Groupe;

5.2.4 approbation de la nomination, la révocation ou du remplacement de, ou toute rémunération ou autre encouragement en relation avec, tout Gérant de Société du Groupe, cadre dirigeant (managing officer), ou cadre supérieur (executive officer) (i) de Topco ou tout membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de toute Société du Groupe constituée à Luxembourg, dans chaque cas employé ou engagé par une Société du Groupe conformément à tout contrat ou arrangement selon lequel les services de telles personnes sont rendu disponibles ou (ii) qui est spécifié ou dont il est fait référence dans le Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un; et

5.2.5 approbation de tout autre affaire réservée qui peut être indiqué dans le Pacte d'Actionnaire, s'il y a un.

5.3 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie d'octroi de sûreté, d'octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette).

5.4 En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

5.5 SOUS RÉSERVE, TOUJOURS, que la Société n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.

Titre II. - Parts du capital

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital émis est fixé deux millions cent mille cent soixante quinze virgule soixante sept euros (EUR 2.100.175,67) représenté par deux cent dix millions dix-sept mille cinq cent soixante-sept (210.017.567) Actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.2 La Société a un capital autorisé et non émis de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) d'Actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.3 Toute prime d'émission ou autre apport de capital doit être allouée à une réserve spéciale, qui doit être remboursée de temps en temps au(x) Actionnaire(s) sur résolution de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires ou, selon une résolution du Conseil, en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou un éventuel Pacte d'Actionnaires. Pour éviter toute ambiguïté, la Société devra traiter tout solde créateur de cette réserve spéciale comme fongible et ne doit le réserver, en totalité ou en partie, à aucun Actionnaire pour les Actions duquel une telle prime d'émission ou toute autre contribution de capital a été payée.

6.4 Le Conseil est autorisé et mandaté, sous réserve de l'obtention d'un Consentement pour Affaire Réservée, lorsqu'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un, le requiert:

6.4.1 pour augmenter de temps en temps le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une fois ou par portions successives, par l'émission de nouvelles Actions avec ou sans prime d'émission, à payer en liquide, par contribution en nature, par conversion des créances des Actionnaires, par conversion de certificats d'actions préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires, par incorporation des bénéfices ou réserves dans le capital, sous réserve de ce qui peut être stipulé dans un éventuel Pacte d'Actionnaires; et

6.4.2 pour déterminer le lieu et la date de l'émission ou les dates d'émissions successives, le prix, et les termes et conditions de souscription et de paiement des Actions supplémentaires.

6.5 Cette autorisation est valide pour une période de cinq (5) ans commençant à partir de la date de publication du présent acte.

6.6 La période de cette autorisation peut être étendue par résolution de l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires de temps en temps, selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.7 Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions. En cas d'émission d'Actions, le Conseil d'Administration peut, sous réserve de l'obtention du Consentement d'Affaire Réservee, lorsqu'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un, le requiert, décider des montants à émettre.

6.8 Lorsque le Conseil effectue une augmentation de capital totale ou partielle en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus, il est obligé de prendre des mesures pour modifier cet article 6 afin de constater la modification et est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Actions.

7.1 Chaque Action donne droit à une (1) voix à son propriétaire.

7.2 Les Actions sont sous forme nominative.

7.3 Un registre des Actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il peut être consulté par chaque Actionnaire de la Société. Ce registre contient toutes les informations requises par l'article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. La propriété des Actions nominatives est établie par inscription dans ledit registre.

7.4 La Société reconnaît seulement un (1) détenteur par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une (1) personne, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un (1) mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

7.5 Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales.

7.6 Sous réserve de l'adoption d'un Consentement sur Affaire Réservee, la société peut racheter ses propres Actions conformément aux dispositions de l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Composition du Conseil. La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé de huit (8) administrateurs au maximum (ou tout nombre supérieur ou inférieur d'Administrateurs que l'Actionnaire unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires peut déterminer de temps à autre) dont au maximum trois (3) de classe A (les Administrateurs A), au maximum trois (3) de classe B (les Administrateurs B) et au maximum deux (2) administrateurs de classe C (les Administrateurs C, et ensemble avec les Administrateurs A, les Administrateurs).

8.2 Membres du Conseil. À tout moment, il doit y avoir au moins un (1) Administrateur résidant au Luxembourg et au moins la moitié des membres du Conseil résidant dans un pays autre que le Royaume-Uni.

8.3 Droit de désignation des Administrateurs. Sauf indication contraire dans les présents Statuts et conformément aux termes d'un Pacte d'Actionnaires, le cas échéant, l'Actionnaire Majoritaire sera en droit de désigner pour nomination, révocation ou remplacement trois (3) Administrateurs A, trois (3) Administrateurs B et deux (2) Administrateurs C.

8.4 Nomination supplémentaire de membres du Conseil. En plus de la nomination conformément à l'Article 8.13, l'Actionnaire Majoritaire est mandaté pour désigner pour nomination, révocation ou remplacement le nombre de membres supplémentaires du Conseil qu'il peut décider temps en temps.

8.5 Cessation des fonctions. Si un Administrateur désigné par l'Actionnaire Majoritaire est devenu incapable ou interdit d'agir en tant qu'Administrateur en vertu des présents Statuts, ou de la législation applicable, dans la mesure permise par la loi, cet Administrateur sera révoqué et remplacé dès que raisonnablement faisable par l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation de l'Actionnaire Majoritaire. L'Actionnaire Majoritaire peut désigner un Administrateur de remplacement conformément aux dispositions des présents Statuts et d'un Pacte d'Actionnaires, le cas échéant.

8.6 Rémunération des Administrateurs. La rémunération brute pour chaque Administrateur de la Société est de vingt mille euros (EUR 100.000,-) par an ou tout autre montant, le cas échéant, qui peut être déterminé par l'Actionnaire unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires, conformément aux dispositions d'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un.

8.7 Administrateur Mandataire.

8.7.1 Nomination et révocation. Tout Administrateur (un Administrateur Mandant) peut à tout moment, et par écrit, (i) nommer un autre Administrateur de la Société comme son mandataire (un Un Administrateur Mandataire) et (ii) révoquer cet Administrateur comme son Administrateur Mandataire. La nomination d'un Actionnaire Mandataire est limitée dans le temps et est automatiquement et immédiatement terminée si l'Administrateur Mandant ou l'Administrateur Mandataire cesse d'être Administrateur.

8.7.2 Fonction. Si un Administrateur Mandant n'est pas présent (soit en personne soit par un autre moyen de présence autorisé) à une réunion du Conseil, un Administrateur Mandataire peut être compté pour le quorum en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur Mandataire conformément à l'Article 8.14 et a le droit de voter une (1) fois en son nom propre et une autre fois au nom de l'Administrateur Mandant pour qui il agit en tant qu'Administrateur Mandataire, concernant tous les sujets soumis au vote du Conseil durant cette réunion ou une partie de celle-ci (et pour lesquels l'Administrateur Mandataire aurait eu le droit de voter).

8.7.3. Absence de rémunération supplémentaire. Aucun Administrateur Mandataire n'a droit à une rémunération supplémentaire pour un tel service, sauf s'il en est autrement convenu par l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires.

8.8 Nomination, révocation, remplacement des Administrateurs par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

8.8.1 L'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la nomination, révocation ou du remplacement en tant qu'Administrateur, le cas échéant, de toute personne désignée pour nomination, révocation ou remplacement par l'Actionnaire Majoritaire, le cas échéant. Le terme des fonctions en tant qu'Administrateur ne peut excéder six (6). L'Administrateur A peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment, sous réserve seulement des termes d'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un.

8.8.2 Lorsqu'une entité légale est nommée comme Administrateur, elle désignera un représentant permanent pour exercer cette fonction au nom et pour le compte de l'entité légale.

8.9 Président / Vice-Président. Le Conseil choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Le président n'a pas de voix prépondérante.

8.10 Lieu des Réunions. Toutes les réunions du Conseil (ou de tout comité y afférent) ont lieu au Luxembourg (ou dans tout autre lieu convenu par le Conseil ou l'Actionnaire Majoritaire). A moins qu'il en soit autrement convenu conformément aux dispositions d'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un, aucune réunion du Conseil (ou de tout comité y afférent) ne peut être tenue au Royaume-Uni.

8.11 Convocation des Réunions du Conseil. Tout Administrateur peut convoquer une réunion du Conseil à tout moment par un avis aux autres Administrateurs concernés, conformément à l'Article 8.13.

8.12 Périodicité des réunions du Conseil. Le Conseil doit se réunir à tous les moments qu'un Administrateur (sauf s'il est convenu autrement dans un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un) peut déterminer de temps à autre.

8.13 Avis des réunions du Conseil.

8.13.1 Chaque Administrateur doit recevoir un avis au moins deux (2) (ou un (1) en cas d'un ajournement) Jours Ouvrables avant une réunion du Conseil, sauf si tous les Administrateurs en conviennent autrement par écrit ou sauf si tous les Administrateurs sont présents ou représentés à cette réunion.

8.13.2 L'avis d'une réunion du Conseil prévu dans cet Article 8.13 doit dans chaque cas être accompagné des documents écrits nécessaires pour fournir à chaque Administrateur les informations raisonnablement suffisantes pour que cet Administrateur puisse prendre une décision d'affaires informée sur chaque point de l'ordre du jour pour ladite réunion. Malgré la phrase précédente, le fait de ne pas recevoir une telle information ne cause en aucun cas l'invalidité des résolutions adoptées par le Conseil, y compris celles adoptées par consentement écrit du Conseil.

8.14 Quorum.

8.14.1 Aucune réunion du Conseil ne peut être tenue sauf si (a) une majorité d'Administrateurs sont présents ou représentés, (b) au moins un (1) Administrateur A est personnellement présent et au moins un (1) Administrateur B sont présents en personne et (c) au moins un Administrateur résident au Luxembourg est présent à la réunion.

8.14.2 Dans tous les cas, une réunion du Conseil n'atteint pas le quorum si la majorité des Administrateurs présents ou représentés sont résidents du Royaume-Uni aux fins fiscales du Royaume-Uni.

8.14.3 Pour les besoins d'établir un quorum pour une réunion du Conseil, un Administrateur est réputé présent si un Administrateur Mandataire assiste à la réunion à la place de d'Administrateur Mandant, sauf dans la mesure où au moins un (1) Administrateur A doit être personnellement présent (et non représenté par un Administrateur Mandataire) et au moins un (1) Administrateur B doit être personnellement présent (et non représenté par un Administrateur Mandataire).

8.14.4 Aucune affaire ne pourra être négociée lors d'une réunion du Conseil sauf si le quorum est atteint au moment où la réunion est ouverte et demeure atteint durant la transaction de l'affaire.

8.15 Vote.

8.15.1 À toute réunion du Conseil, chaque Administrateur pouvant voter dispose d'une (1) voix en son propre nom et d'une (1) voix au nom du Administrateur (s'il y en a) pour lequel il agit comme Administrateur Mandataire lors de cette réunion.

8.15.2 Toutes les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil sont adoptées à la majorité des votes effectués par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion et disposant d'un droit de vote concernant la résolution.

8.15.3 Dans l'hypothèse où le Conseil ne parvient pas à prendre une décision sur un point donné (une Situation de Blocage), ce point qui est sujet à cette Situation de Blocage ne devra pas être entrepris et où la Situation de Blocage persiste pendant quinze (15) Jours Ouvrables ou plus, le Conseil peut soumettre ce point pour résolution à l'Actionnaire Majoritaire.

8.16 Ajournement et réunions ajournées en l'absence d'un quorum. Une réunion du Conseil sera ajournée si un quorum n'est pas atteint à cette réunion dans un délai de soixante (60) minutes à partir du temps convenu pour la réunion, et une nouvelle convocation de la réunion est donnée à tous les Administrateurs. Les exigences de quorum pour une réunion ajournée seront les mêmes que pour la réunion initiale.

8.17 Procès-verbal. Les résolutions du Conseil sont enregistrées dans un procès-verbal paraphé par au moins un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B ayant pris part à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal devant être produit(e)s dans des procédures judiciaires ou dans d'autres situations seront valablement signées par ces deux (2) Administrateurs. Le Conseil doit faire en sorte qu'une copie du procès-verbal signé soit distribuée à chaque Administrateur.

8.18 Téléconférence/Vidéoconférence. Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de communication (y compris une téléconférence ou une vidéoconférence) qui permettent à tous les autres Administrateurs présents à cette réunion (que ce soit en personne, par procuration, ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu à tout moment par tous les autres Administrateurs. Ils sont réputés présents en personne à cette réunion et sont comptés pour les besoins du quorum et pourront voter sur les points considérés à cette réunion. Les réunions tenues à l'aide de tels moyens de communication sont réputées prendre place au siège social de la Société.

8.19 Résolutions écrites. Les résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont aussi valides et ont le même effet que si elles étaient adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur de multiples copies d'une résolution identique. Un Administrateur Mandataire a le droit de signer toute résolution écrite au nom de l'Administrateur Mandant. Le Conseil s'assure qu'une copie des résolutions écrites signées est distribuée à chacun des Administrateurs.

8.20 Observateurs.

8.20.1 L'Actionnaire Majoritaire est en droit, conformément aux dispositions d'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a, de nommer, révoquer ou remplacer deux (2) observateurs (Observateurs) au Conseil (et à tout comité y afférent). L'Actionnaire Majoritaire donne à la Société un avis écrit de la nomination, de la révocation ou du remplacement du ou des Observateur(s), ainsi que de la date et de l'heure où la nomination, la révocation ou le remplacement prendra effet et de la période pour laquelle la nomination est effective. Les droits de l'Actionnaire Majoritaire décrits ci-dessus ne sont pas transférables (sauf et dans la mesure où il en est autrement convenu par les Actionnaires dans un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un).

8.20.2 Aucun Observateur n'a de droit de vote sur les sujets envisagés par le Conseil (ou tout comité y afférent), mais un Observateur peut assister à toutes les réunions du Conseil (ou de tout comité y afférent) dans la même mesure que tout Administrateur, hormis le droit de vote.

8.20.3 Chaque Observateur reçoit un avis de chaque réunion au même moment où les Administrateurs (ou membres du comité respectif, selon les cas), reçoivent cet avis et il lui sera fourni tous les documents fournis aux membres du Conseil (ou du comité intéressé), au même moment où ces documents sont fournis aux membres du Conseil (ou du comité, s'il y a lieu).

Art. 9. Pouvoirs du Board.

9.1 Sous réserve de l'Article 9.3, le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet de l'entreprise. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil.

9.2 Le Conseil peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux lois applicables.

9.3 Nonobstant le paragraphe ci-dessus, le Conseil est requis d'obtenir, et ne devra prendre aucune action en son nom propre ou au nom d'une Société du Groupe, jusqu'à obtention d'un Consentement sur Affaire Réservée sur aucun point réservé qui peut être indiqué dans un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs Administrateurs, agissant seul ou ensemble, qui seront appelé(s) Administrateur(s) Gérant(s).

10.2 Le Conseil peut aussi déléguer le pouvoir de représentation de la Société à un (1) ou plusieurs Administrateurs ou à toute autre personne, Actionnaire ou non, qui représentera individuellement ou conjointement la Société pour des transactions spécifiques telles que déterminées par le Conseil.

10.3 A cette fin, tout Administrateur peut donner pouvoir spécial, conformément à l'Article 10.2, par sa propre signature, ainsi qu'il est requis, pour donner un pouvoir spécial à un mandataire (agent ad hoc) pour représenter individuellement la Société pour des buts spécifiques tels que déterminés dans la procuration.

10.4 Le Conseil peut aussi créer et déléguer à tout comité y afférent, sous réserve des lois applicables, les droits et pouvoirs et de telles fonctions de conseil qu'il estime nécessaires ou désirables pour faciliter la gestion de la Société, attendu que le Conseil ne peut créer un tel comité sans obtenir au préalable un Consentement sur Affaire Réservée, lorsqu'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un, le requiert.

10.5 L'Actionnaire Majoritaire a, à tout moment, le droit d'être représenté dans tout comité créé par le Conseil, par les Administrateurs que l'Actionnaire Majoritaire est en droit de nommer en vertu de ces Statuts, dans une proportion qui est aussi proche que raisonnablement possible d'une telle représentation proportionnée de l'Actionnaire Majoritaire au Conseil et conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un.

Art. 11. Signature.

11.1 La Société est liée par la signature conjointe d'au moins un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B.

Art. 12. Surveillance. L'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires, nomme un (1) ou plusieurs commissaire(s) et détermine la rémunération du (des) commissaire(s) et le terme du mandat, qui ne peut excéder six mois.

Art. 13. Assurance / Exonération / Indemnité. Dans toute la mesure autorisée par les lois applicables et s'il est ainsi prévu dans un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a un, et dans les termes qui peuvent y être établis, la Société acquiert ou fait acquérir par une (1) ou plusieurs autres Sociétés du Groupe une assurance visant à disculper et indemniser toute personne, y compris les Administrateurs par voie d'assurances pour les administrateurs et les agents, désignée par un Pacte d'Actionnaires, s'il y a lieu.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Assemblée générale.

14.1 L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs confiés à l'assemblée générale des actionnaires par la section IV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

14.2 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil doivent être prises par l'Actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires. Toute décision devra être sous forme écrite et consignée dans un registre spécial.

14.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que spécifiés dans la convocation à l'assemblée, le second jeudi de juin à 14.00. Les autres assemblées générales des Actionnaires sont tenues à l'endroit et au moment qui peuvent être spécifiés dans la convocation concernée de la réunion. Chaque Actionnaire doit recevoir la convocation à une assemblée générale au moins huit (8) jours à l'avance, une telle convocation étant envoyée par courrier recommandé.

14.4 Exigences de quorum. Sous réserve des dispositions obligatoires de la loi, le quorum pour une assemblée d'Actionnaires de la Société sera obtenu par au moins la moitié du capital social de la Société présent ou représenté, y compris l'Actionnaire Majoritaire, ou leurs représentant ou mandataire respectifs nommés.

14.5 Ajournement et assemblées ajournées en l'absence d'un quorum Les assemblées d'Actionnaires seront ajournées si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée dans les soixante (60) minutes du temps convenu pour l'assemblée, et la convocation d'une telle assemblée ajournée sera la même que pour l'assemblée initiale, sauf lorsque l'ordre du jour de l'assemblée indique des modifications proposées aux Statuts. Dans ce cas, l'assemblée ajournée est convoquée au moyen de convocations publiées à deux reprises, à quinze jours d'intervalle au moins quinze jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux (2) journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la réunion précédente. Les exigences d'avis pour cette assemblée ajournée peuvent être écartées si tous les Actionnaires sont présents à l'assemblée et chaque Actionnaire accepte d'écarter les exigences d'avis.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social. L'année financière de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année financière commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Comptes.

16.1 Chaque année, au 31 décembre, le Conseil arrête le bilan, qui contient un état des actifs de la Société ainsi que de ses dettes et obligations et qui est accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des Administrateurs et commissaires aux comptes de la Société.

16.2 Au même moment, le Conseil prépare un compte de résultat et un rapport sur les affaires de la Société, qui sont tous les deux soumis à (aux) commissaire(s) aux comptes en même temps que le bilan et l'annexe, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale annuelle de la Société.

Art. 17. Informations pour les Actionnaires. Chaque Actionnaire peut prendre connaissance des comptes annuels et des rapports du Conseil et du (des) commissaire(s) aux comptes, au siège social, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 18. Réserve légale - Résultats.

18.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pourcents (5%) du profit net sont dévolus à la réserve statutaire. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve statutaire s'élève à un dixième du capital, mais doit être reprise jusqu'à ce que le fond de la réserve soit entièrement reconstitué, si, à un moment quelconque et pour quelque raison que ce soit, il a été utilisé. Le solde est à la disposition de l'Actionnaire unique ou, s'il y a lieu, l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 19. Liquidation.

19.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas à être des Actionnaires, désignés par l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité définie par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

19.2 Le (ou les) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

Art. 20. Conflit. Si les dispositions des présents Statuts sont en conflit ou sont incohérents, quant à leur interprétation contractuelle ou d'autre manière, les parties se réfèrent aux lois en vigueur.

Art. 21. Loi applicable. Tous les sujets non traités par les présents Statuts, sont déterminés conformément aux lois existantes."

Déclaration

Le notaire exécutant cet acte déclare que, conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), les conditions prescrites par les articles 26, 26-1/2), 26-3 et 26-5 de la même loi ont été remplies et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte, est estimé approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAZARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2010. LAC/2010/50919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155589/882.

(100178848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lexpax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 69.248.

—
EXTRAIT

En date du 7 septembre 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Frank Walenta en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- De nommer Bartosz Szlapka, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- De transférer le siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010155467/17.

(100179441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Loyalty Agency Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.086.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social de la société à l'adresse:

29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010155470/14.

(100179472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.720.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 20 septembre 2010

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Jérôme COIRIER (résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 17, rue Marignan) de son mandat d'Administrateur et a décidé de coopter Madame Béatrice VERDUN (résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 173, boulevard Hausmann), Administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010155468/16.

(100178934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LKE International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Entreprise Vert 7 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.287.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60230 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155469/11.

(100179133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LSOF Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.411.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2002 (comptes de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010155471/11.

(100179150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Paneuropa Real Estate HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.326.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2010, le mandat du gérant VALON S.A., société anonyme a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour: PANEUROPA REAL ESTATE HOLDCO

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Gianni De Bortoli / Antonio Intini

Référence de publication: 2010155507/16.

(100179381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lux Technicom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 73.788.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155472/9.

(100179534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lerup Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.842.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«SHIP ATLANTIC HOLDING S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 144.917), ici représentée par:

Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 12 novembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant., a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LERUP SHIPPING S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur décision unanime du conseil d'administration à tout endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que tou-

tefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 novembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale se tiendra exceptionnellement le troisième mercredi du mois d'avril 2012 à 10.00 heures et non comme prévu par les statuts le troisième mercredi du mois de juin 2012 à 10.00 heures

Les premiers administrateurs et les premiers commissaires sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites comme suit:

«SHIP ATLANTIC HOLDING S.A.», prénommée, cinq mille actions	5.000
TOTAL: cinq mille actions	5.000

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale sont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la première assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes sociaux:

1) Monsieur Menico MATTIELLO, employé privé, né à Naples (Italie), le 21 août 1983, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2) Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, né à Pompéi (Italie), le 29 octobre 1976, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3) Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née à Villerupt (France), le 14 novembre 1972, demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Menico MATTIELLO, prénommé, aux fonctions de premier président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes sociaux du premier exercice:

La société «FINSEV S.A.», une société anonyme avec siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 103.749).

Troisième résolution

L'adresse du siège social de la société est fixée au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, agissant ès dites qualités, a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14336. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010155466/185.

(100179271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Lux-Sucre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 66.360.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155473/9.

(100179304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxert S.à r.l, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155474/10.

(100179539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Dereal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.556.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera lors de la tenue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010155910/26.

(100179658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Luxert S.à r.l, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155475/10.

(100179544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxfleurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 142.415.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010155476/13.

(100179256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxmarine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155478/10.

(100179195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Eurolog3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.193.

Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 4 novembre 2010 à Luxembourg ville

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Jean-Marc FABER, Gautier KAIFFER et Madame Sylvie TALMAS de leurs mandats d'administrateurs et la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son mandat de commissaire.

2. L'Assemblée nomme Messieurs Alain NOULLET, Stéphane BIVER et Jean-Pierre HIGUET, tous demeurant à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 aux fonctions d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. établie et ayant son siège à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, aux fonctions de commissaire jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

3. L'Assemblée décide de transférer son siège actuel vers le 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010157020/21.

(100179831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

M.F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue Ignace de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 42.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155479/9.

(100179573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Mare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010155485/13.

(100179249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Maroquinerie du Passage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8062 Bertrange, 29, Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 55.003.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155487/9.

(100179535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 octobre 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Gianguido Caligaris, demeurant it Via Motta 26, CH-6850 Mendrisio (Suisse), administrateur delegue;

M. Dominique Audia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela D' Amore, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010155514/23.

(100179095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCPPE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155489/11.

(100179262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Mat Force Lux Soparfi, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 114.500.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Roland MARVIE, gérant de société, né à Pierreville (France), le 15 mai 1953, demeurant à F-52160 Bricquebec, 18, rue d'Estouteville (France), ici représenté par Monsieur Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MAT FORCE LUX SOPARFI", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114500, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 du 17 mai 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Roland MARVIE à F-52160 Bricquebec, 18, rue d'Estouteville (France).

k) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arsène KRONSHAGEN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2010. Relation GRE/2010/3348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (soigné): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155488/57.

(100178676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Metro International Luxembourg Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 68.518.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.11.10.

Référence de publication: 2010155492/10.

(100179244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Riandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.705.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIANDRA S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri M.Schnadt, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 106.705, constituée sous la forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 février 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 706 en date du 16 juillet 2005,

L'Assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Waltraud OLBERTZ, gérante de sociétés, demeurant à L-3813 Schifflange, 3339 rue Basse.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.) Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent actions (100) représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

II.) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Schifflange et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2) Fixation du siège social.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Schifflange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Schifflange. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L3813 Schifflange, 33-39 rue Basse.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT EUROS (800.-Euros). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Olbertz, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 12713 Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155529/52.

(100179111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.166.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- Le transfert du siège social de la société à l'adresse

113, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010155496/14.

(100179473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.784.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 octobre 2010

1. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant,

2. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PERFORA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155518/16.

(100179509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Promopharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 57.445.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155523/9.

(100179538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.
